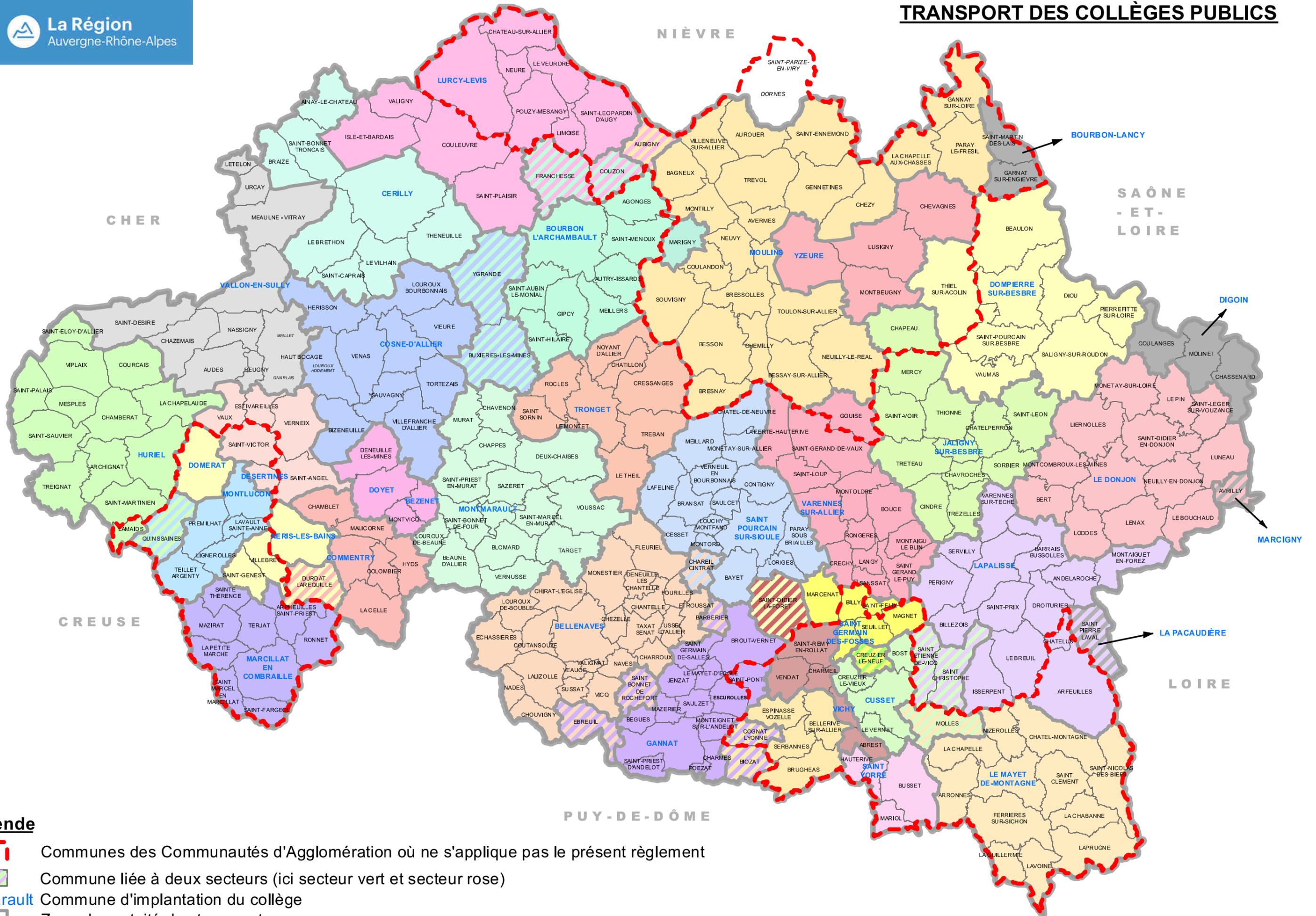


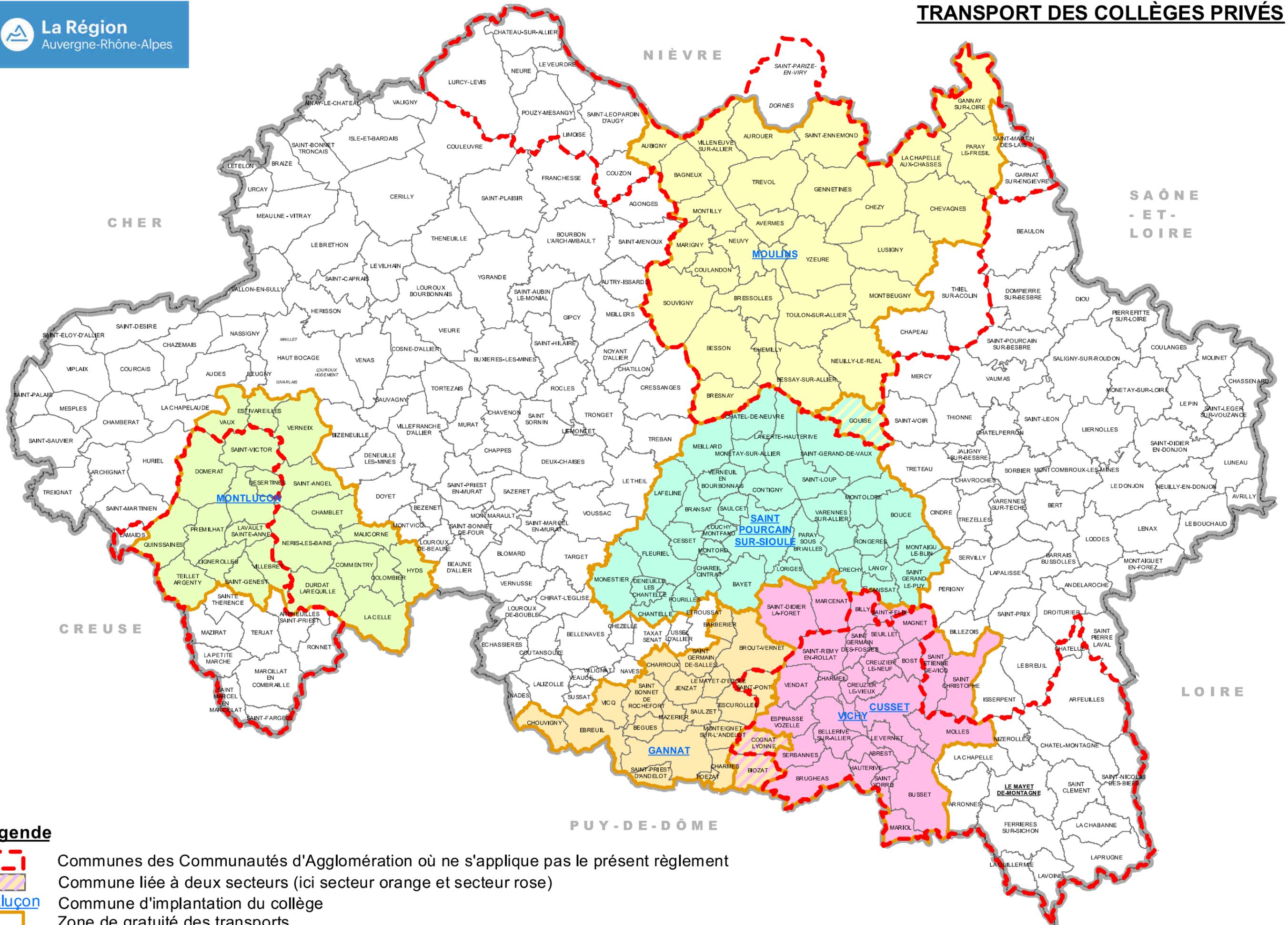
Légende

- Ecole d'Accueil pour les communes sans école
- Ecole d'Accueil pour les CM2 uniquement
- Ecole d'Accueil pour les CM uniquement
- Communes des Communautés d'Agglomération où ne s'applique pas le présent règlement
- Périmètre du Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.)
- Communes avec école non intégrée dans un R.P.I.
- Commune inscrite dans un R.P.I.
- Communes sans école



Légende

-  Communes des Communautés d'Agglomération où ne s'applique pas le présent règlement
-  Commune liée à deux secteurs (ici secteur vert et secteur rose)
-  Montmarault Commune d'implantation du collège
-  Zone de gratuité des transports



Légende



Communes des Communautés d'Agglomération où ne s'applique pas le présent règlement



Commune liée à deux secteurs (ici secteur orange et secteur rose)

Montluçon

Commune d'implantation du collège



Zone de gratuité des transports